

16-22 SEPTEMBRE 2021

AU TRAVAIL,  
ON S'Y REND  
AUTREMENT !



challengemobilite-bfc.fr

CHALLENGE  
DE LA  
MOBILITÉ  
Bourgogne-Franche-Comté

# MODE D'EMPLOI EMPLOYEURS



## QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les établissements publics, privés ou associatifs et quelle que soit leur taille, situés dans les agglomérations participantes de Bourgogne-Franche-Comté (retrouvez la liste des territoires engagés sur le site [challengemobilite-bfc.fr](http://challengemobilite-bfc.fr)).

Si votre territoire n'est pas encore inscrit, contactez l'équipe organisatrice ou incitez directement votre territoire, collectivité, à s'engager. Chaque site d'un établissement multi-implantations peut très bien s'inscrire isolément. Tous les salarié·e·s temporaires et permanent·e·s ainsi que les stagiaires et apprenti·e·s, travaillant les jours du challenge, peuvent participer.

## Comment se déroule le challenge ?

- 1 L'établissement s'inscrit sur le site Internet du Challenge jusqu'à la veille du challenge, le 15 septembre 2021. Le ou la référent·e qui a inscrit l'établissement transfère le code généré lors de l'inscription à l'ensemble des salarié·e·s pour qu'ils puissent s'inscrire directement sur le site [challengemobilite-bfc.fr](http://challengemobilite-bfc.fr).
- 2 Afin de faire de cette semaine un véritable temps d'échanges et renforcer la cohésion de groupe, les établissements sont invités à prévoir des animations : accueil convivial des salarié·e·s, stands d'information, démonstrations de vélos à assistance électrique, etc.
- 3 À partir du 22 septembre 2021, les salarié·e·s seront sollicité·e·s pour renseigner leur(s) trajet(s) et ainsi confirmer leur inscription.
- 4 Les établissements gagnants seront récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix dans chacune des agglomérations participantes. Ils concourent également à des prix régionaux !

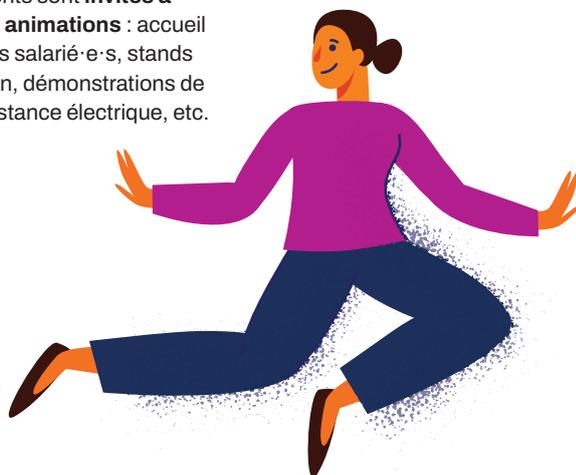
## Que récompense-t-on ?

La mobilisation des salarié·e·s : les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salarié·e·s venu·e·s en mode alternatif / nombre total de salarié·e·s de l'établissement). En cas d'exæquo le nombre de kilomètres en report modal départagera les établissements.

4 prix supplémentaires viendront également récompenser les établissements au niveau régional :

- un prix « vélo »,
- un prix « transports co' »,
- un prix « territoires ruraux »,
- et un prix « coup de cœur du jury ».

(pour en savoir plus, consultez le règlement disponible en téléchargement sur [challengemobilite-bfc.fr](http://challengemobilite-bfc.fr)).



PARTI-  
CIPEZ !

[challengemobilite-bfc.fr](http://challengemobilite-bfc.fr)



## Catégories d'établissements

Un gagnant sera désigné dans chacune des catégories suivantes sur chaque territoire :

### Métropoles et communauté urbaine :

- De 1 de 9 salarié-e-s
- De 10 à 49 salarié-e-s
- De 50 à 249 salarié-e-s
- De 250 à 999 salarié-e-s
- Plus de 1000 salarié-e-s

### Communautés d'agglomération :

- De 1 de 9 salarié-e-s
- De 10 à 49 salarié-e-s
- De 50 à 249 salarié-e-s
- Plus de 250 salarié-e-s

### Communautés de communes :

- De 1 à 9 salarié-e-s
- De 10 à 49 salarié-e-s
- Plus de 50 salarié-e-s



## Que gagne-t-on ?

Les prix seront **déterminés par les territoires engagés**, afin de récompenser les établissements lauréats dans chaque catégorie.

Les remises de prix par territoire auront lieu du 15 au 19 novembre 2021. Une remise des prix régionale sera organisée le 25 novembre pour récompenser les lauréats des 4 prix régionaux.



## À QUI S'ADRESSER ?

**Retrouvez les coordonnées des contacts sur les pages spécifiques de chaque agglomération sur le site : [www.challengemobilite-bfc.fr](http://www.challengemobilite-bfc.fr)**

**Contactez l'équipe organisatrice : [animation@challengemobilite-bfc.fr](mailto:animation@challengemobilite-bfc.fr)**



ÉVÉNEMENT ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ - 20<sup>e</sup> ÉDITION



[challengemobilite-bfc.fr](http://challengemobilite-bfc.fr)